

**Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013 en ce qui concerne certaines règles en matière de paiements directs et de soutien au développement rural pour les années 2019 et 2020**

[COM(2018) 817 final — 2018/0414(COD)]

(2019/C 159/12)

Consultation	Parlement européen, 13.12.2018
	Conseil de l'Union européenne, 14.12.2018
Base juridique	Article 43, paragraphe 2 et article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section spécialisée «Agriculture, développement rural et environnement»
Adoption en session plénière	23.1.2019
Session plénière n°	540
Résultat du vote	175/1/5
(pour/contre/abstentions)	

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 540<sup>e</sup> session plénière des 23 et 24 janvier 2019 (séance du 23 janvier 2019), a décidé, par 175 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 23 janvier 2019.

*Le président*

*du Comité économique et social européen*

Luca JAHIER

---